



Rapport annuel

au 30 décembre 2024

LBPAM ISR ACTIONS JAPON

Part **R**, Part **GP**, Part **I**

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Actions internationales

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Actions internationales.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est **double** :

- chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance supérieure à celle de l'indice MSCI Japan, tout en respectant un écart de suivi de 4 % maximum par rapport à l'indice. Si cet écart devient plus élevé que 4 %, l'objectif est de rester néanmoins en dessous de 20 % de la volatilité de l'indice MSCI Japan; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à surperformer l'indice de référence MSCI Japan Dividendes Nets Réinvestis, sous contrainte d'une tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque), dans une fourchette de 0 % à 4 % en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est l'indice MSCI Japan Dividendes Nets Réinvestis.

L'indice MSCI Japan Dividendes Nets Réinvestis est un indice représentatif des marchés actions japonais. Il est calculé à partir d'un panier composé de valeurs boursières japonaises, pondérées par les capitalisations boursières. Les actions entrant dans la composition de cet indice sont sélectionnées sur leur capitalisation boursière, leur volume de transaction et leur secteur d'activité. L'indice MSCI Japan Dividendes Nets Réinvestis inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

Cet indice est exprimé en euro pour les parts R et GP.

L'indicateur de référence est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil.

L'administrateur de l'indice MSCI Japan est MSCI Limited. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: <http://www.msci.com>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner de celle de l'indicateur de référence, tout en gardant comme objectif un écart de suivi de 4 % maximum par rapport à l'indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR Français et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « Note Moyenne Améliorée »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR Français.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice MSCI Japan¹, et faisant l'objet d'une analyse ESG est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, ou encore l'éthique des affaires).
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion ainsi que celle définie par le label ISR Français servent de second filtre. En effet, en plus des valeurs exclues par le label ISR Français, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, une note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25 % des plus mauvaises valeurs (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions du label ISR Français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR Français) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

¹ L'indice MSCI Japan dividendes nets réinvestis (en euro) est un indice représentatif des marchés actions japonais. Il est calculé à partir d'un panier composé de valeurs boursières japonaises, pondérées par les capitalisations boursières. Les actions entrant dans la composition de cet indice sont sélectionnées sur leur capitalisation boursière, leur volume de transaction et leur secteur d'activité. L'indice MSCI Japan Dividendes Nets Réinvestis inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice MSCI Japan dividendes nets réinvestis (en euro) est calculé et publié par son administrateur MSCI. L'indice MSCI Japan dividendes nets réinvestis (en euro) est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.msci.com/indexes.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières selon une approche quantitative.

Les décisions d'investissement sont prises par la Société de Gestion, en s'appuyant sur les résultats du modèle quantitatif interne. L'allocation du FCP se base sur différentes stratégies, considérées comme moteurs de performance par la Société de gestion. Ces moteurs de performance, peu corrélés mais pouvant être mis en œuvre de façon concomitante, sont regroupés au sein de trois grandes familles: l'allocation de valeurs, le niveau d'exposition aux actions et des stratégies optionnelles.

- **allocation des valeurs** via une approche multi critères visant à privilégier les titres disposant de caractéristiques financières et extra-financières susceptibles de délivrer des performances supérieures sur le long terme selon l'analyse de la Société de Gestion en contrepartie d'un risque plus élevé et étant plus adaptées à l'environnement macro-économique de moyen terme.

Ce moteur, fondé sur l'analyse de la Société de Gestion selon laquelle la préférence des investisseurs pour certains styles explique, pour une large part, la rentabilité relative potentielle d'une valeur, vise à caractériser les valeurs de l'univers d'investissement en fonction de différents styles pré déterminés (ex: *Value, Size, Growth, Momentum, Quality...*).

L'exposition à chaque valeur est déterminée en fonction de l'adéquation de ses caractéristiques de styles avec la pondération des styles retenus par la Société de Gestion. La pondération des styles n'est pas fixe et dérive d'un modèle d'aide à la décision qui prend en compte à la fois la dynamique de court-terme et de long-terme des styles.

- **niveau d'exposition au marché actions japonais**: ajuster à partir d'un modèle d'aide à la décision, le niveau d'exposition du FCP aux marchés d'actions à l'intérieur de la fourchette [90 %,110%] ;
- **stratégies optionnelles**: mise en œuvre de stratégies distinctes à bases d'options listées sur actions.

Les titres sont sélectionnés exclusivement au sein de l'Univers d'Analyse. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR Français, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Sur les parts R et GP, le risque de change pourra être couvert ou non dans la limite d'une exposition maximale de 110 %.

La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le FCP sera exposé à hauteur de 90 % minimum sur les actions ou titres assimilés négociés sur des marchés réglementés japonais et/ou émis par des sociétés dont le siège social se situe dans ce pays. Les titres investis seront, à hauteur de 75 % minimum, libellés en yen.

Les titres sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. À l'image des valeurs présentes dans l'univers d'investissement, la gestion ne s'intéresse pas seulement aux grandes capitalisations, celle-ci se réservant la possibilité d'investir jusqu'à maximum 50 % en titres de petites et/ou moyennes capitalisations.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP peut exposer jusqu'à 10 % de son actif net sur des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

La sélection des titres de créances ne se fonde pas automatiquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit. Les titres sont choisis en fonction de leur profil rendement/risque (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie « Investment Grade ») en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la société de gestion. Le FCP pourra également détenir, dans la limite de 10 % de l'actif net, des titres non notés ou "non Investment Grade" (notation inférieure à BBB-/Baa3).

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

■ **Parts ou actions de placements collectifs de droit français, d'autres OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger** : Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, dans des OPC de droit français (comme les fonds français à vocation générale ou les fonds professionnels spécialisés), dans des fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères prévus aux articles R214-32-42 ou R214-13 du Code monétaire et financier ou de l'article 422-95 du Règlement général de l'AMF, ces OPC pouvant être cotés ou non (tels les ETF ou trackers²).

Ces OPC pourront être de toute classification et présenter notamment les caractéristiques suivantes :

- OPC investis dans des instruments de titrisation,
- OPC spécialisés sur des zones géographiques, des secteurs ou des styles de gestion.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

La sélection d'OPC non gérés par LBP AM ou une société liée repose sur une analyse quantitative des performances passées ainsi que sur une analyse qualitative de leurs processus d'investissement.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures, options et swaps sur actions ou indices actions (dont volatilité et dividendes) sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, à des fins de couverture ou d'exposition sur les marchés actions.
Les futures sur dividendes consistent en un engagement ferme de recevoir ou de verser le taux de dividende moyen associé aux valeurs composant un indice actions en contrepartie d'un prix convenu et à une date future convenue. Dans le cadre de la stratégie d'investissement, ils favorisent la réalisation de l'objectif d'investissement dans la mesure où ils permettent de couvrir le risque que le dividende moyen versé sur un marché soit moins élevé qu'anticipé.
- Futures, options et swaps de change ou sur indice de taux de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, et change à terme à des fins de couverture ou d'exposition sur les devises.
- Futures, options et swaps de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, à des fins de couverture ou d'exposition sur les marchés de taux.

L'ensemble de ces instruments est utilisé par la gestion afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs d'activités et zones géographiques.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

² FCP, SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct, soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple FTSE MTS Global, FTSE MTS 5-7 ans, FTSE MTS Inflation Linked...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

3. Titres intégrant des dérivés

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le FCP peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants) sur actions.

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 10 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique ci-dessus).

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- **Qualité de crédit des émetteurs**: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- **Liquidité**: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- **Corrélation**: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- **Diversification**: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- **Conservation**: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Actions internationales". De ce fait, il comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés actions.

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de perte en capital**: le FCP n'offre pas de garantie en capital; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque lié à l'utilisation du modèle multicritères**: le processus de gestion du FCP repose sur l'élaboration d'un modèle systématique permettant d'identifier des signaux sur la base de résultats statistiques passés. Il existe un risque que le modèle ne soit pas efficient, rien ne garantissant que les situations de marché passées se reproduisent à l'avenir.
- **Risque actions**: en raison de son objectif de gestion, le FCP est exposé au risque actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser. Plus particulièrement, une baisse des marchés actions japonais peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations et de moyennes capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide.

L'exposition du FCP au risque actions est au minimum de 90 % et de maximum 110 %.

- **Risque de change**: il provient du risque de baisse des différentes devises (essentiellement le yen japonais) des titres en portefeuille par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. Une dépréciation par rapport à l'euro des devises (essentiellement le yen japonais) sur lesquelles le portefeuille est investi entraînera une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Pour les parts R et GP, le risque de change pourra être couvert ou non dans la limite d'une exposition maximale de 110 %.

- **Risque que l'objectif de gestion ne soit pas atteint**: la performance du FCP est susceptible de ne pas être conforme à son objectif de gestion.
- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont les suivants :

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :** le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque de taux :** il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. La sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCP une variation de 1 % des taux d'intérêt. Une sensibilité de 5 se traduira ainsi, pour une variation de 1 % des taux, par une variation de 5 % en sens inverse de la valeur liquidative. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque de crédit :** en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante :** le FCP se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des "titres à haut rendement / high yield" (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.
- **Risque spécifique aux instruments de titrisation (ABS...) par le biais d'investissement dans des OPC eux-mêmes investis en instruments de titrisation :** pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risques financiers liés aux placements sur des fonds d'investissement et à l'utilisation de stratégies de gestion alternative :** les fonds d'investissements dans lesquels le FCP investit ne présentent pas le même degré de sécurité, de transparence et de liquidité que les OPC français et européens. D'autre part, dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternative peuvent s'exposer positivement ou négativement sur des actions ou des indices actions, elles induisent un risque actions supplémentaire. D'autres risques peuvent être générés par l'utilisation de ces stratégies de gestion alternative, comme le risque de taux, de volatilité, de crédit ou de change. Ce risque reste faible en raison du caractère accessoire de ces placements.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du fonds, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

- Le 17/04/2024 : regroupement des parts H et R du FCP, la part R absorbant la part H.
- Le 17/12/2024 : Passage au label ISR V3
- Le 20/12/2024 : Modification de l'indice de référence.

COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2024 aura été marquée par une baisse historique du yen face au dollar. Le niveau des 160 yen par dollar a été atteint début juillet. Les avertissements des autorités ont été suivis d'interventions directes le 11 et 12 juillet. Elles ont réussi à casser la tendance haussière au prix de fortes turbulences sur les marchés domestiques et mondiaux. Début août, les indices domestiques boursiers ont ainsi plongé de plus de 20 % en seulement trois séances. Cette baisse a été largement effacée dans les semaines suivantes. Toutefois, après un point bas proche de 140 en septembre, la paire dollar-yen est repartie à la hausse et se rapproche de nouveau près des 160 en cette fin d'année. Sur le plan économique, la faiblesse de la devise reflète en partie une économie peu dynamique. Le PIB est en légère baisse de 0,5 % l'an sur les trois premiers trimestres. Pourtant l'emploi progresse et le chômage reste très bas. Les tensions sur le marché du travail permettent aux salaires de progresser et la Banque du Japon a été assez confiante pour sortir des taux zéro et remonter ses taux directeurs à 0,25 %. Les hausses de taux devraient se poursuivre l'année prochaine, même si le rythme sera évidemment très lent.

Aux États-Unis l'année aura avant tout été marquée par la campagne électorale, avec une incertitude dans la première moitié de l'année et un gros effet Trump à partir de fin septembre. Trump n'a pas changé son discours économique pour cette campagne, promettant toujours de manier l'outil des droits de douanes pour rééquilibrer le commerce mondial en faveur des États-Unis. Sur le plan économique, l'activité aura continué de progresser à un rythme étonnamment robuste alors que la politique monétaire est supposément très restrictive. La Fed a alors enclenché un cycle de baisse en septembre avec 50 ppb de baisses pour commencer, et en attendant les nouvelles décisions politiques. Cette baisse de taux est-elle aussi porteuse pour la réappréciation du Yen.

Entre le 29 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, le MSCI Japan Net Total Return EU a enregistré une performance positive de 15,54 %. La labellisation du fonds a modérément impacté le risque du fonds avec une contribution à la performance faible.

En termes de facteurs, à l'intérieur de chaque secteur, la croissance et le risque ont surperformé la value et le dividend yield plus défensif, dans un contexte de sortie de déflation.

Les secteurs ayant eu les meilleures performances sont : MSCI Japan Financials (43,9 %), MSCI Japan Energy (19,93 %), MSCI Japan Industrials (19,81 %). Les secteurs ayant eu les plus mauvaises performances sont : MSCI Japan Materials (- 8,22 %), MSCI Japan Utilities (- 3,42 %), MSCI Japan Consumer Staples (0,45 %).

Les titres ayant eu les plus mauvaises performances sont : Lasertec Corp. (- 60,91 %), M3, Inc. (- 42,7 %), Eisai Co., Ltd. (- 41,26 %), Tokyo Electric Power Company Holdings, Incorporated (- 38,45 %). Les titres ayant eu les meilleures performances sont : Mitsubishi Heavy Industries, Ltd. (158,14 %), KONAMI GROUP CORPORATION (91,83 %), Hitachi Ltd. (85,23 %), Advantest Corp. (83,49 %).

PERFORMANCES

L'indice de référence est MSCI Japan dividendes nets réinvestis (en euro)

Performances	Fonds – Part R	Indice de référence	Performances	Fonds – Part I	Indice de référence
Sur 1 an	13,18 %	15,23 %	Sur 1 an	—	—
Sur 3 ans	8,85 %	18,54 %	Sur 3 ans	—	—
Sur 5 ans	18,92 %	36,86 %			

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	21 705 719,92	21 649 568,73	43 355 288,65
TOYOTA MOTOR CORP JT JPY	6 233 944,14	7 860 496,05	14 094 440,19
SONY GROUP CORP JT JPY	3 444 184,65	4 868 291,97	8 312 476,62
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GRO JT JPY	3 226 404,59	4 912 262,89	8 138 667,48
HITACHI LTD JT JPY	2 739 985,25	4 169 169,41	6 909 154,66
TOKYO ELECTRON LTD JT JPY	3 030 027,86	3 801 761,07	6 831 788,93
RECRUIT HOLDINGS CO LTD JT JPY	2 279 187,14	3 535 063,84	5 814 250,98
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GR JT JPY	2 846 464,63	2 906 665,67	5 753 130,30
FAST RETAILING CO LTD JT JPY	2 168 382,41	2 495 816,57	4 664 198,98
SOFTBANK GROUP CORP JT JPY	1 777 324,80	2 567 422,71	4 344 747,51

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 240,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,75 % selon la méthode de l'engagement,
- 103,56 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR001400BM15,
- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part FR0010892471,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0013262466,
- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part FR0011361054.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/12/2024 en EUR	30/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	139 875 262,10
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	139 875 262,10
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 507 872,08
OPC	1 507 872,08
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	101 206,36
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	141 484 340,54
Créances et comptes d'ajustement actifs	284 729,93
Comptes financiers	1 086 705,72
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 371 435,65
Total de l'actif I+II	142 855 776,19

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/12/2024 en EUR	30/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	124 863 519,56
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	16 698 954,10
Capitaux propres I	141 562 473,66
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	141 562 473,66
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	101 206,36
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	101 206,36
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	149 257,08
Concours bancaires	1 042 839,09
Sous-total autres passifs IV	1 192 096,17
Total Passifs : I+II+III+IV	142 855 776,19

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/12/2024 en EUR	30/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	2 685 262,98
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	2 503,47
Sous-total produits sur opérations financières	2 687 766,45
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-9 165,23
Sous-total charges sur opérations financières	-9 165,23
Total revenus financiers nets (A)	2 678 601,22
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-2 012 491,46
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-2 012 491,46
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	666 109,76
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	302 087,92
Sous-total revenus nets I = (C+D)	968 197,68
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	16 681 561,79
Frais de transactions externes et frais de cession	-67 459,97
Frais de recherche	-25 228,53
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	16 588 873,29
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-3 072 008,69
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	13 516 864,60

Compte de résultat au 30/12/2024 en EUR	30/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 292 173,19
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-21 261,80
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	2 270 911,39
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-57 019,57
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	2 213 891,82
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	16 698 954,10

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du FCP est double :

- chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance supérieure à celle de l'indice MSCI Japan, tout en respectant un écart de suivi de 4 % maximum par rapport à l'indice. Si cet écart devient plus élevé que 4 %, l'objectif est de rester néanmoins en dessous de 20 % de la volatilité de l'indice MSCI Japan ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/12/2020	30/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	30/12/2024
Actif net Global en EUR	233 743 710,95	191 702 063,64	133 608 487,15	173 948 617,00	141 562 473,66
PART LBPAM ISR ACTIONS JAPON GP EN EUR					
Actif net	2 289,16	923,76	342 930,72	774,80	0,00
Nombre de titres	19,83063	7,31773	3 177,12523	6,31773	0,00
Valeur liquidative unitaire	115,43	126,23	107,93	122,63	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-6,64	13,75	-3,83	0,18	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	1,27	1,19	1,48	1,35	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS JAPON H EN EUR					
Actif net	192 461 530,27	153 476 537,86	10 552 496,40	2 997 030,18	0,00
Nombre de titres	9 344,50919	6 704,47219	508,50219	111,35219	0,00
Valeur liquidative unitaire	20 596,21	22 891,66	20 752,11	26 914,87	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-556,74	2 864,97	6 611,61	3 254,88	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	123,62	108,96	173,22	149,46	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS JAPON I EN EUR					
Actif net	0,00	0,00	93,01	3 882 191,27	37 844 544,73
Nombre de titres	0,00	0,00	0,01000	367,23761	3 142,56542
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	9 301,00	10 571,33	12 042,56
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	-45,00	13,77	1 146,96
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	74,00	117,72	136,91
PART LBPAM ISR ACTIONS JAPON R EN EUR					
Actif net	41 279 891,52	38 224 602,02	122 712 967,02	167 068 620,75	103 717 928,93
Nombre de titres	20 644,11196	17 561,06332	66 253,72568	79 803,53182	43 774,65137
Valeur liquidative unitaire	1 999,59	2 176,66	1 852,16	2 093,49	2 369,36
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-115,72	237,79	-65,98	3,18	226,44
Capitalisation unitaire sur revenu	12,77	10,58	16,03	12,84	12,28

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante:

- Prêts et emprunts de titres: les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension: les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante:

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante:

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Frais de gestion

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux / Barème Part			
		Part R	Part H	Part GP	Part I
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,50 % TTC maximum		1,40 % TTC maximum	0,70 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non communiqué			
Commissions de mouvement Société de gestion	Transaction / Opération	Néant			
Commission de surperformance	Actif Net	Néant			

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus:

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.03 %.

Acquisitions et cessions temporaires de titres :

Les revenus résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels directs et indirects sont restitués au FCP.

Les coûts opérationnels directs et indirects reviennent à la Société de Gestion. La quote-part de ces coûts ne pourra pas excéder 50 % des revenus générés.

Pour toute information complémentaire, se reporter au rapport annuel du FCP.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Part R	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	173 948 617,00
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	105 431 270,95
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-157 343 308,78
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	666 109,76
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	16 588 873,29
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 270 911,39
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments (*)	0,05 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	141 562 473,66

(*) 31/12/2024 : Resultat de fusion

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR ACTIONS JAPON GP		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-6,31773	-834,95
Solde net des souscriptions/rachats	-6,31773	-834,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	
PART LBPAM ISR ACTIONS JAPON H		
Parts souscrites durant l'exercice	1,48090	42 856,61
Parts rachetées durant l'exercice	-112,83309	-3 552 641,49
Solde net des souscriptions/rachats	-111,35219	-3 509 784,88
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	
PART LBPAM ISR ACTIONS JAPON I		
Parts souscrites durant l'exercice	3 288,62289	37 875 366,92
Parts rachetées durant l'exercice	-513,29508	-5 526 337,49
Solde net des souscriptions/rachats	2 775,32781	32 349 029,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 142,56542	
PART LBPAM ISR ACTIONS JAPON R		
Parts souscrites durant l'exercice	29 895,01450	67 513 047,42
Parts rachetées durant l'exercice	-65 923,89495	-148 263 494,85
Solde net des souscriptions/rachats	-36 028,88045	-80 750 447,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	43 774,65137	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ISR ACTIONS JAPON GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS JAPON H	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS JAPON I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR ACTIONS JAPON I FR001400BM15	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	37 844 544,73	3 142,56542	12 042,56
LBPAM ISR ACTIONS JAPON R FR0010892471	Capitalisation	Capitalisation	EUR	103 717 928,93	43 774,65137	2 369,36

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 Japon +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	139 875,26	139 875,26	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	139 875,26					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 086,71	0,00	0,00	0,00	1 086,71
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1 042,84	0,00	0,00	0,00	-1 042,84
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	43,87

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 086,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1 042,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	43,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 JPY +/-	Devise 2 USD +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	139 875,26	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	130,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 086,71	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	-1,74	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	-3 983,54	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	137 108,93	-1,74	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/12/2024
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	154 233,22
	Coupons et dividendes en espèces	130 496,71
Total des créances		284 729,93
Dettes		
	Frais de gestion fixe	143 001,59
	Autres dettes	6 255,49
Total des dettes		149 257,08
Total des créances et des dettes		135 472,85

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/12/2024
PART LBPAM ISR ACTIONS JAPON GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,88
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS JAPON H	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	13 197,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,36
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	189,29
Pourcentage de frais de recherche	0,02
PART LBPAM ISR ACTIONS JAPON I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	188 052,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	3 896,63
Pourcentage de frais de recherche	0,01
PART LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 811 237,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	21 142,61
Pourcentage de frais de recherche	0,02

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2024
Revenus nets	968 197,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	968 197,68
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	968 197,68

Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2024
Revenus nets	0,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	0,00
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	0,00
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	0,00
Total	0,00
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2024
Revenus nets	0,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	0,00
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	0,00
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	0,00
Total	0,00
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2024
Revenus nets	430 248,86
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	430 248,86
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	430 248,86
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	430 248,86
Total	430 248,86
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2024
Revenus nets	537 948,82
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	537 948,82
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	537 948,82
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	537 948,82
Total	537 948,82
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	13 516 864,60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	13 516 864,60
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	13 516 864,60

Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,00
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	0,00
Total	0,00
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,00
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	0,00
Total	0,00
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 604 426,06
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 604 426,06
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 604 426,06
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	3 604 426,06
Total	3 604 426,06
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	9 912 438,54
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	9 912 438,54
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	9 912 438,54
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	9 912 438,54
Total	9 912 438,54
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			139 875 262,10	98,80
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			139 875 262,10	98,80
Assurance			11 574 223,67	8,18
DAI-ICHI LIFE HOLDINGS INC	JPY	34 491	895 134,74	0,63
HITACHI LTD	JPY	208 094	5 020 583,39	3,55
JAPAN POST HOLDINGS CO LTD	JPY	30 849	281 774,89	0,20
MS&AD INSURANCE GROUP HOLDIN	JPY	65 917	1 393 220,45	0,98
SOMPO HOLDINGS INC	JPY	48 269	1 218 398,36	0,86
T&D HOLDINGS INC	JPY	26 095	464 630,16	0,33
TOKIO MARINE HOLDINGS INC	JPY	65 537	2 300 481,68	1,63
Automobiles			10 472 728,41	7,40
HONDA MOTOR CO LTD	JPY	198 290	1 865 255,82	1,32
TOYOTA MOTOR CORP	JPY	426 634	8 225 141,79	5,81
YAMAHA MOTOR CO LTD	JPY	44 421	382 330,80	0,27
Banques commerciales			15 706 700,82	11,09
CHIBA BANK LTD/THE	JPY	36 500	273 445,60	0,19
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GRO	JPY	456 173	5 160 484,59	3,66
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	JPY	121 863	2 892 334,88	2,04
RESONA HOLDINGS INC	JPY	58 637	411 260,27	0,29
SOFTBANK CORP	JPY	1 665 300	2 029 815,09	1,43
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GR	JPY	161 069	3 715 273,49	2,62
SUMITOMO MITSUI TRUST GROUP	JPY	54 103	1 224 086,90	0,86
Biens de consommation durables			7 949 394,16	5,62
SEKISUI CHEMICAL CO LTD	JPY	59 511	990 139,29	0,70
SEKISUI HOUSE LTD	JPY	53 795	1 246 788,10	0,88
SONY GROUP CORP	JPY	276 690	5 712 466,77	4,04
Boissons			297 491,71	0,21
ASAHI GROUP HOLDINGS LTD	JPY	29 297	297 491,71	0,21
Compagnies aériennes			1 298 614,94	0,92
ANA HOLDINGS INC	JPY	43 856	770 120,43	0,55
JAPAN AIRLINES CO LTD	JPY	34 600	528 494,51	0,37
Composants automobiles			1 744 329,07	1,23
BRIDGESTONE CORP	JPY	7 841	256 591,30	0,18
DENSO CORP	JPY	109 628	1 487 737,77	1,05
Construction et ingénierie			2 159 771,28	1,53
KAJIMA CORP	JPY	23 443	413 890,69	0,29
OBAYASHI CORP	JPY	76 069	975 677,18	0,70
TAISEI CORP	JPY	18 931	770 203,41	0,54
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			3 789 547,91	2,68
AEON CO LTD	JPY	55 533	1 257 461,77	0,89
KIRIN HOLDINGS CO LTD	JPY	64 350	808 015,56	0,57
MATSUKIYOCOCOKARA & CO	JPY	49 054	692 906,39	0,49
OLYMPUS CORP	JPY	52 757	766 389,00	0,54
OTSUKA HOLDINGS CO LTD	JPY	5 024	264 775,19	0,19
Distribution spécialisée			2 451 529,02	1,73
FAST RETAILING CO LTD	JPY	7 433	2 451 529,02	1,73
Divertissement			1 858 318,73	1,31
CAPCOM CO LTD	JPY	13 100	278 888,32	0,20
NINTENDO CO LTD	JPY	27 821	1 579 430,41	1,11
Equipements électriques			3 126 422,25	2,21
FUJI ELECTRIC CO LTD	JPY	18 178	953 339,51	0,67
FUJIKURA LTD	JPY	9 000	361 143,99	0,26
MITSUBISHI ELECTRIC CORP	JPY	110 039	1 811 938,75	1,28

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipements et fournitures médicaux			2 519 659,74	1,78
SYSMEX CORP	JPY	53 752	960 695,64	0,68
TERUMO CORP	JPY	83 081	1 558 964,10	1,10
Equipements et instruments électroniques			10 708 465,82	7,56
FUJIFILM HOLDINGS CORP	JPY	49 598	1 005 750,24	0,71
HOYA CORP	JPY	14 381	1 746 273,95	1,23
KEYENCE CORP	JPY	5 784	2 290 823,62	1,61
MURATA MANUFACTURING CO LTD	JPY	56 600	887 770,64	0,63
NIDEC CORP	JPY	34 562	604 691,95	0,43
OMRON CORP	JPY	29 598	970 932,01	0,69
SHIMADZU CORP	JPY	13 879	379 419,47	0,27
TDK CORP	JPY	131 495	1 670 063,53	1,18
YASKAWA ELECTRIC CORP	JPY	11 600	289 108,84	0,20
YOKOGAWA ELECTRIC CORP	JPY	41 474	863 631,57	0,61
FPI Bureautiques			1 680 852,20	1,19
JAPAN REAL ESTATE INVESTMENT	JPY	1 225	810 003,22	0,57
NIPPON BUILDING FUND INC	JPY	1 161	870 848,98	0,62
Gestion immobilière et développement			1 436 424,86	1,01
HULIC CO LTD	JPY	44 200	371 083,85	0,26
MITSUI FUDOSAN CO LTD	JPY	37 307	290 350,96	0,21
SUMITOMO REALTY & DEVELOPMEN	JPY	25 600	774 990,05	0,54
Grands magasins et autres			690 109,17	0,49
KOBE BUSSAN CO LTD	JPY	11 726	247 193,78	0,17
RAKUTEN GROUP INC	JPY	84 149	442 915,39	0,32
Hôtels, restaurants et loisirs			724 583,77	0,51
MCDONALD'S HOLDINGS CO JAPAN	JPY	12 100	458 992,12	0,32
ORIENTAL LAND CO LTD	JPY	12 665	265 591,65	0,19
Logiciels			4 642 872,83	3,28
ORACLE CORP JAPAN	JPY	2 900	269 329,02	0,19
RECRUIT HOLDINGS CO LTD	JPY	64 036	4 373 543,81	3,09
Machines			5 721 699,41	4,04
DAIFUKU CO LTD	JPY	29 800	602 642,03	0,43
FANUC CORP	JPY	27 699	708 679,36	0,50
HITACHI CONSTRUCTION MACHINE	JPY	23 091	497 673,28	0,35
KOMATSU LTD	JPY	60 835	1 621 705,47	1,14
KUBOTA CORP	JPY	64 214	723 670,16	0,51
MINEBEA MITSUMI INC	JPY	22 182	349 283,87	0,25
PANASONIC HOLDINGS CORP	JPY	100 236	1 009 230,82	0,71
SMC CORP	JPY	548	208 814,42	0,15
Marchés de capitaux			1 151 889,95	0,81
NOMURA HOLDINGS INC	JPY	201 833	1 151 889,95	0,81
Media			846 163,97	0,60
DENTSU GROUP INC	JPY	36 222	846 163,97	0,60
Métaux et minerais			1 347 728,35	0,95
JFE HOLDINGS INC	JPY	65 400	713 189,52	0,50
SUMITOMO METAL MINING CO LTD	JPY	28 659	634 538,83	0,45
Ordinateurs et périphériques			4 221 300,35	2,98
BROTHER INDUSTRIES LTD	JPY	21 508	355 541,82	0,25
CANON INC	JPY	32 051	1 013 688,82	0,72
FUJITSU LIMITED	JPY	88 116	1 511 695,98	1,06
RICOH CO LTD	JPY	77 923	865 034,08	0,61
SEIKO EPSON CORP	JPY	26 975	475 339,65	0,34
Produits alimentaires			1 393 070,82	0,98
AJINOMOTO CO INC	JPY	35 233	1 393 070,82	0,98

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits chimiques			5 620 445,20	3,97
ASAHI KASEI CORP	JPY	150 155	1 005 287,90	0,71
MITSUBISHI CHEMICAL GROUP CO	JPY	191 059	936 318,94	0,66
mitsui chemicals inc	JPY	38 003	808 121,33	0,57
NITTO DENKO CORP	JPY	60 015	985 652,47	0,70
SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	JPY	58 083	1 885 064,56	1,33
Produits de soins personnels			1 756 390,64	1,24
KAO CORP	JPY	34 733	1 359 679,08	0,96
SHISEIDO CO LTD	JPY	23 232	396 711,56	0,28
Produits domestiques			718 970,74	0,51
UNICHARM CORP	JPY	90 075	718 970,74	0,51
Produits pharmaceutiques			5 465 463,17	3,86
ASTELLAS PHARMA	JPY	26 943	253 362,34	0,18
CHUGAI PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	21 597	926 314,87	0,65
DAIICHI SANKYO CO LTD	JPY	72 267	1 927 339,07	1,37
SHIONOGI & CO LTD	JPY	36 718	499 304,56	0,35
TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	72 561	1 859 142,33	1,31
Produits pour l'industrie du bâtiment			1 694 955,65	1,20
DAIKIN INDUSTRIES LTD	JPY	10 081	1 152 774,78	0,82
TOTO LTD	JPY	23 252	542 180,87	0,38
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			6 850 569,32	4,84
ADVANTEST CORP	JPY	30 604	1 725 046,52	1,22
DISCO CORP	JPY	1 168	305 847,51	0,22
LASERTEC CORP	JPY	2 407	223 985,60	0,16
RENESAS ELECTRONICS CORP	JPY	80 175	1 005 495,04	0,71
SCREEN HOLDINGS CO LTD	JPY	5 754	334 630,31	0,24
TOKYO ELECTRON JPY50	JPY	21 966	3 255 564,34	2,29
Services aux entreprises			2 964 516,21	2,09
DAI NIPPON PRINTING CO LTD	JPY	62 194	845 926,93	0,60
SECOM CO LTD	JPY	37 108	1 220 928,31	0,86
TOPPAN HOLDINGS INC	JPY	34 802	897 660,97	0,63
Services de télécommunication diversifiés			1 527 045,10	1,08
NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	JPY	1 577 123	1 527 045,10	1,08
Services de télécommunication mobile			3 333 400,71	2,35
KDDI CORP	JPY	41 153	1 271 550,33	0,90
SOFTBANK GROUP CORP	JPY	36 631	2 061 850,38	1,45
Services financiers diversifiés			1 807 228,59	1,28
JAPAN POST BANK CO LTD	JPY	132 700	1 215 335,14	0,86
ORIX CORP	JPY	13 585	283 719,01	0,20
SG HOLDINGS CO LTD	JPY	33 392	308 174,44	0,22
Services liés aux technologies de l'information			3 658 857,02	2,58
NEC CORP	JPY	18 132	1 524 505,63	1,08
NOMURA RESEARCH INSTITUTE LT	JPY	28 441	812 020,11	0,57
NTT DATA GROUP CORP	JPY	52 844	981 222,56	0,69
TIS INC	JPY	14 895	341 108,72	0,24
Sociétés commerciales et de distribution			1 169 715,43	0,83
TOYOTA TSUSHO CORP	JPY	67 495	1 169 715,43	0,83
Textiles, habillement et produits de luxe			936 974,94	0,66
ASICS CORP	JPY	49 163	936 974,94	0,66
Transport maritime			2 055 608,08	1,45
KAWASAKI KISEN KAISHA LTD	JPY	23 254	321 275,14	0,23
mitsui osk lines	JPY	22 230	750 347,79	0,53
NIPPON YUSEN KK	JPY	30 451	983 985,15	0,69
Transport routier et ferroviaire			801 228,09	0,57

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOKYU CORP	JPY	25 095	259 590,54	0,18
WEST JAPAN RAILWAY CO	JPY	31 600	541 637,55	0,39
TITRES D'OPC			1 507 872,08	1,07
OPCVM			1 507 872,08	1,07
Gestion collective			1 507 872,08	1,07
OSTRUM SRI CASH M	EUR	143	1 507 872,08	1,07
Total			141 383 134,18	99,87

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
RY EURJPY 0325	-32	0,00	-101 206,36	-3 983 541,02
Sous-total 1.		0,00	-101 206,36	-3 983 541,02
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	-101 206,36	-3 983 541,02

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	141 383 134,18
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	-101 206,36
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 472 642,01
Autres passifs (-)	-1 192 096,17
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	141 562 473,66

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON I	EUR	3 142,56542	12 042,56
Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	EUR	43 774,65137	2 369,36

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	173 969 232,24	133 829 517,98
Actions et valeurs assimilées	172 505 999,28	132 485 642,82
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	172 505 999,28	132 485 642,82
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 463 232,96	1 219 006,80
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 463 232,96	1 219 006,80
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	124 868,36
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	124 868,36
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	3 366 178,94	13 602 926,58
Opérations de change à terme de devises	3 211 500,11	11 926 352,41
Autres	154 678,83	1 676 574,17
COMPTES FINANCIERS	31 581,99	70 501,90
Liquidités	31 581,99	70 501,90
TOTAL DE L'ACTIF	177 366 993,17	147 502 946,46

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	172 241 829,74	133 475 236,31
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	621 814,03	-1 021 861,46
Résultat de l'exercice (a,b)	1 084 973,23	1 155 112,30
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	173 948 617,00	133 608 487,15
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	124 868,36
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	124 868,36
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	124 868,36
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	3 390 444,27	13 768 736,46
Opérations de change à terme de devises	3 209 639,69	12 145 531,13
Autres	180 804,58	1 623 205,33
COMPTES FINANCIERS	27 931,90	854,49
Concours bancaires courants	27 931,90	854,49
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	177 366 993,17	147 502 946,46

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
RY EURJPY 0323	0,00	4 954 611,72
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTES DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	971,41	966,58
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 020 303,42	3 283 046,08
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	928,49	2 734,75
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	3 022 203,32	3 286 747,41
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	546,20	402,29
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	6 069,32	14 825,65
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	6 615,52	15 227,94
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 015 587,80	3 271 519,47
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 977 745,51	1 972 914,65
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 037 842,29	1 298 604,82
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	47 130,94	-143 492,52
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 084 973,23	1 155 112,30

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de

marché.

- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Frais de gestion

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux / Barème Part			
		Part R	Part H	Part GP	Part I
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,50 % TTC maximum		1,40 % TTC maximum	0,70 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non communiqué			
Commissions de mouvement Société de gestion	Transaction / Opération	Néant			
Commission de surperformance	Actif net	Néant			

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.03 %.

Acquisitions et cessions temporaires de titres :

Les revenus résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels directs et indirects sont restitués au FCP.

Les coûts opérationnels directs et indirects reviennent à la Société de Gestion. La quote-part de ces coûts ne pourra pas excéder 50 % des revenus générés.

Pour toute information complémentaire, se reporter au rapport annuel du FCP.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts GP, H et R	Capitalisation	Capitalisation
Parts I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	133 608 487,15	191 702 063,64
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	96 027 259,48	194 820 411,47
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-75 441 397,85	-224 633 264,89
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	14 289 537,15	9 458 004,85
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 902 401,00	-8 242 061,82
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 452 540,05	14 859 560,55
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 487 933,64	-10 431 816,59
Frais de transactions	-209 543,99	-281 355,82
Différences de change	-13 014 055,12	-15 924 411,36
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	20 713 150,84	-19 142 116,06
Différence d'estimation exercice N	27 936 787,62	7 223 636,78
Différence d'estimation exercice N-1	-7 223 636,78	-26 365 752,84
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-124 868,36	124 868,36
Différence d'estimation exercice N	0,00	124 868,36
Différence d'estimation exercice N-1	-124 868,36	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 037 842,29	1 298 604,82
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	173 948 617,00	133 608 487,15

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 581,99	0,02
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 931,90	0,02
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	31 581,99	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	27 931,90	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 JPY		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	172 505 999,28	99,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	263 885,89	0,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	31 581,99	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	3 100 717,04	1,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1 357,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES	
Achat à terme de devise	109 207,06
Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	3 102 293,05
Coupons et dividendes en espèces	154 678,83
TOTAL DES CRÉANCES	3 366 178,94
DETTES	
Vente à terme de devise	3 100 717,04
Fonds à verser sur achat à terme de devises	108 922,65
Frais de gestion fixe	175 086,90
Autres dettes	5 717,68
TOTAL DES DETTES	3 390 444,27
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	-24 265,33

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON GP		
Parts souscrites durant l'exercice	35,80781	4 040,20
Parts rachetées durant l'exercice	-3 206,61531	-358 166,45
Solde net des souscriptions/rachats	-3 170,80750	-354 126,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6,31773	
Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON H		
Parts souscrites durant l'exercice	14,77000	370 738,85
Parts rachetées durant l'exercice	-411,92000	-9 404 915,72
Solde net des souscriptions/rachats	-397,15000	-9 034 176,87
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	111,35219	
Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON I		
Parts souscrites durant l'exercice	979,04482	9 753 145,52
Parts rachetées durant l'exercice	-611,81721	-6 329 029,44
Solde net des souscriptions/rachats	367,22761	3 424 116,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	367,23761	
Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON R		
Parts souscrites durant l'exercice	43 078,10030	85 899 334,91
Parts rachetées durant l'exercice	-29 528,29416	-59 349 286,24
Solde net des souscriptions/rachats	13 549,80614	26 550 048,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	79 803,53182	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON H	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts LBPAM ISR ACTIONS JAPON GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	375,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	8,79
Pourcentage de frais de recherche	0,02
Parts LBPAM ISR ACTIONS JAPON H	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	63 904,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,21
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	810,74
Pourcentage de frais de recherche	0,02
Parts LBPAM ISR ACTIONS JAPON I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	18 106,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	368,99
Pourcentage de frais de recherche	0,01
Parts LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 872 489,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	21 682,19
Pourcentage de frais de recherche	0,01

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	7 485 381,28
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 084 973,23	1 155 112,30
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 084 973,23	1 155 112,30
Parts LBPAM ISR ACTIONS JAPON GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	8,55	4 715,07
Total	8,55	4 715,07
Parts LBPAM ISR ACTIONS JAPON H		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	16 643,46	88 083,07
Total	16 643,46	88 083,07
Parts LBPAM ISR ACTIONS JAPON I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	43 233,02	0,74
Total	43 233,02	0,74
Parts LBPAM ISR ACTIONS JAPON R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 025 088,20	1 062 313,42
Total	1 025 088,20	1 062 313,42

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	621 814,03	-1 021 861,46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	621 814,03	-1 021 861,46
Parts LBPAM ISR ACTIONS JAPON GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1,19	-12 175,50
Total	1,19	-12 175,50
Parts LBPAM ISR ACTIONS JAPON H		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	362 438,88	3 362 021,13
Total	362 438,88	3 362 021,13
Parts LBPAM ISR ACTIONS JAPON I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 057,05	-0,45
Total	5 057,05	-0,45
Parts LBPAM ISR ACTIONS JAPON R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	254 316,91	-4 371 706,64
Total	254 316,91	-4 371 706,64

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	250 644 869,72	233 743 710,95	191 702 063,64	133 608 487,15	173 948 617,00
Parts LBPAM ISR ACTIONS JAPON GP en EUR					
Actif net	2 269,80	2 289,16	923,76	342 930,72	774,80
Nombre de titres	19,83063	19,83063	7,31773	3 177,12523	6,31773
Valeur liquidative unitaire	114,45	115,43	126,23	107,93	122,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,60	-6,64	13,75	-3,83	0,18
Capitalisation unitaire sur résultat	1,76	1,27	1,19	1,48	1,35
Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON H en EUR					
Actif net	209 845 474,52	192 461 530,27	153 476 537,86	10 552 496,40	2 997 030,18
Nombre de titres	10 543,28919	9 344,50919	6 704,47219	508,50219	111,35219
Valeur liquidative unitaire	19 903,22	20 596,21	22 891,66	20 752,11	26 914,87
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-551,17	-556,74	2 864,97	6 611,61	3 254,88
Capitalisation unitaire sur résultat	212,35	123,62	108,96	173,22	149,46
Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON I en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	93,01	3 882 191,27
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,01000	367,23761
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	9 301,00	10 571,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-45,00	13,77
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	74,00	117,72
Part LBPAM ISR ACTIONS JAPON R en EUR					
Actif net	40 797 125,40	41 279 891,52	38 224 602,02	122 712 967,02	167 068 620,75
Nombre de titres	20 475,49585	20 644,11196	17 561,06332	66 253,72568	79 803,53182
Valeur liquidative unitaire	1 992,48	1 999,59	2 176,66	1 852,16	2 093,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	27,81	-115,72	237,79	-65,98	3,18
Capitalisation unitaire sur résultat	21,65	12,77	10,58	16,03	12,84

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
JAPON				
ADVANTEST	JPY	38 072	1 172 717,02	0,68
AEON	JPY	61 124	1 236 738,80	0,71
AJINOMOTO CO INC JPY50	JPY	38 006	1 327 605,00	0,76
ANA HD	JPY	28 570	561 370,37	0,32
ASAHI GROUP HOLDINGS	JPY	25 436	858 790,47	0,49
ASAHI INTECC CO LTD	JPY	19 200	353 650,19	0,20
ASAHI KASEI CORP	JPY	146 430	976 929,96	0,56
ASTELLAS PHARMA	JPY	50 252	544 037,38	0,31
AZBIL CORP.	JPY	23 362	699 958,95	0,41
BANNAM HLDG SHS	JPY	16 896	306 655,46	0,18
BRIDGESTONE CORP JPY50	JPY	16 757	628 386,63	0,36
BROTHER SALES LTD EX BROTHER INDUSTRIES	JPY	40 100	579 483,68	0,33
CANON INC JPY50	JPY	35 778	831 653,55	0,48
CAPCOM CO LTD	JPY	10 895	318 734,27	0,19
CENTRAL JAPAN RAILWAY CO	JPY	15 575	358 437,86	0,20
CHUGAI PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	28 626	981 934,16	0,56
CONCORDIA FINANCIAL GROUP	JPY	77 200	319 540,14	0,19
DAIFUKU	JPY	19 988	366 111,03	0,21
DAI-ICHI LIFE INSURANCE	JPY	64 087	1 231 258,80	0,70
DAIICHI SANKYO	JPY	98 934	2 459 793,98	1,41
DAIKIN INDUSTRIES	JPY	16 083	2 373 719,44	1,37
DAI NIPPON PRINTNG JPY50	JPY	30 094	806 391,83	0,46
DAIWA HOUSE INDS	JPY	12 992	356 389,64	0,21
DAIWA SECURITIES GROUP INCY50	JPY	87 139	531 058,50	0,30
DENSO CORP	JPY	118 784	1 622 345,14	0,93
DENTSU GROUP INC	JPY	27 799	645 826,04	0,37
DISCO	JPY	3 293	739 655,26	0,43
EAST JAPAN RAILWAY	JPY	7 038	367 370,43	0,21
EISAI CO JPY50	JPY	6 777	306 879,31	0,18
FANUC	JPY	49 629	1 321 561,49	0,76
FAST RETAILING	JPY	9 118	2 048 619,71	1,18
FUJI ELECTRIC	JPY	19 899	775 472,15	0,44
FUJIFILM HOLDING	JPY	28 620	1 557 129,21	0,89
FUJI HEAVY INDUSTRIES	JPY	19 813	329 000,51	0,18
FUJITSU JPY50	JPY	13 148	1 796 168,52	1,03
HANKYU CORP	JPY	16 400	472 727,94	0,27
HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	JPY	27 878	667 173,55	0,39
HITACHI JPY50	JPY	56 202	3 670 206,84	2,11
HONDA MOTOR CO JPY50	JPY	263 952	2 484 715,93	1,43
HOYA PENTAX	JPY	23 153	2 620 319,29	1,51
HULIC CO LTD	JPY	35 900	340 365,64	0,20
IBIDEN CO LTD	JPY	11 978	601 078,38	0,35
INPEX - SHS	JPY	9 286	113 560,55	0,07
JAPAN POST BANK COLTD	JPY	132 027	1 217 404,80	0,70
JAPAN POST HOLDING CO LTD	JPY	47 817	386 721,50	0,22
JAPAN REAL ESTATE INVESTMENT	JPY	210	787 498,90	0,45
JAPAN RETAIL FUND INVESTMENT	JPY	1 156	756 397,06	0,43
JFE HOLDINGS INC	JPY	67 883	953 513,63	0,55
KAJIMA CORP	JPY	56 528	855 359,89	0,49
KAO CORP	JPY	38 830	1 446 149,53	0,83

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KAWASAKI KISEN KAISHA LTD	JPY	12 900	501 144,42	0,29
KDDI CORP	JPY	67 449	1 942 909,63	1,12
KENEDIX OFFICE INVESTMENT CORP	JPY	410	423 338,45	0,24
KEYENCE CORP	JPY	8 796	3 508 605,05	2,02
KIRIN HOLDINGS CO. LTD	JPY	26 735	354 673,16	0,21
KOMATSU JPY50	JPY	70 147	1 661 184,35	0,96
KOSE CORP	JPY	5 100	346 312,66	0,20
KUBOTA CORP	JPY	91 586	1 248 229,97	0,72
KYOCERA CORP	JPY	27 620	364 994,95	0,21
LASERTEC	JPY	2 167	517 212,83	0,29
MATSUMOTOKIYOSHI HLDGS.CO.LTD	JPY	26 730	428 583,37	0,25
MAZDA MOTOR CORP	JPY	45 700	447 070,97	0,26
MEIJI HOLDINGS CO LTD	JPY	29 958	644 237,17	0,37
MINEBEA MITSUMI	JPY	31 921	594 111,02	0,34
MITSUBISHI CHEMICAL HOLDING	JPY	150 160	833 078,29	0,48
MITSUBISHI ELECTRIC CORP	JPY	141 170	1 812 061,88	1,04
MITSUBISHI ESTATE JPY50	JPY	27 261	340 120,18	0,20
MITSUBISHI HVY IND JPY50	JPY	26 884	1 422 628,87	0,82
MITSUBISHI TOKYO FINANCIAL GROUP INC	JPY	657 115	5 111 903,14	2,94
mitsui chemicals	JPY	27 800	746 528,93	0,43
mitsui fudosan co jpy50	JPY	23 954	531 888,81	0,30
mitsui osk lines	JPY	27 895	809 085,23	0,47
mizuho fin group inc	JPY	157 356	2 437 633,70	1,40
MS&AD INSURANCE GROUP HOLDINGS	JPY	29 353	1 045 322,21	0,60
MURATA MFG CO	JPY	87 805	1 687 500,00	0,97
NEC CORP JPY50	JPY	22 806	1 222 794,32	0,70
NEC ELECTRONICS CORP	JPY	81 935	1 341 087,49	0,78
NIDEC CORPORATION	JPY	17 632	644 782,32	0,37
NINTENDO CO LTD	JPY	42 546	2 010 459,62	1,16
NIPPON BUILDING FUND OF JAPAN INC	JPY	213	835 677,35	0,48
NIPPON EXPRESS HOLDINGS CO L	JPY	14 015	721 207,54	0,42
NIPPON PROLOGIS REIT INC	JPY	413	719 743,43	0,41
NIPPON TEL&TEL CP JPY50000	JPY	2 016 896	2 231 447,12	1,29
NIPPON YUSEN KK	JPY	45 554	1 278 571,86	0,74
NISSAN CHEMICAL CORP.	JPY	11 300	399 514,43	0,23
NISSIN FOODS HOLDINGS CO. LTD	JPY	11 262	355 866,17	0,21
NITORI HOLDINGS	JPY	3 300	400 067,94	0,23
NITTO DENKO CORP	JPY	15 268	1 034 314,06	0,60
NOMURA HOLDINGS INC	JPY	91 397	374 253,76	0,21
NOMURA REAL ESTATE MASTER FUND	JPY	714	756 484,39	0,44
NOMURA RESEARCH INSTITUTE LTD	JPY	39 668	1 044 594,87	0,60
NTT DATA CORP	JPY	79 249	1 017 242,28	0,58
OBAYASHI CORP	JPY	99 816	781 947,88	0,45
OBIC	JPY	2 557	398 901,30	0,23
OJI HOLDINGS	JPY	196 614	685 538,87	0,40
OLYMPUS CORP	JPY	91 428	1 197 936,05	0,69
OMRON CORP	JPY	22 491	950 715,20	0,54
ORACLE CORPORATION JAPAN	JPY	4 944	345 084,79	0,19
ORIENTAL LAND CO	JPY	57 783	1 948 318,35	1,12
ORIX CORP	JPY	31 791	542 188,22	0,31
OTSUKA HOLDINGS CO.	JPY	10 320	350 486,33	0,20
PANASONIC HOLDINGS	JPY	124 184	1 113 587,64	0,64
RAKUTEN GROUP	JPY	98 000	395 187,81	0,22
RECRUIT HOLDINGS COLTD	JPY	87 540	3 351 885,45	1,92

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RESONA HOLDINGS	JPY	209 784	965 175,69	0,55
RICOH CO LTD	JPY	98 100	682 205,60	0,39
ROHM COMPANY LTD	JPY	37 400	649 015,58	0,38
SECOM CO	JPY	18 936	1 234 769,77	0,71
SEIKA CORP	JPY	36 600	496 002,95	0,28
SEKISUI CHEMICAL	JPY	59 035	770 473,92	0,44
SEKISUI HOUSE	JPY	57 413	1 154 648,54	0,67
SEVEN AND I	JPY	46 057	1 654 678,23	0,95
SG HOLDINGS CO LTD	JPY	55 299	718 696,62	0,41
SHIMANO INC	JPY	2 338	327 804,96	0,19
SHIMIZU CORP	JPY	110 757	666 105,70	0,38
SHIN-ETSU CHEM CO JPY50	JPY	84 691	3 217 782,21	1,85
SHIONOGI & CO LTD	JPY	8 018	349 997,57	0,20
SHISEIDO CO	JPY	19 083	521 023,99	0,30
SMC CORP	JPY	1 894	921 377,83	0,53
SOFTBANK CORP	JPY	193 157	2 182 315,51	1,25
SOFTBANK GROUP CORP	JPY	53 577	2 164 980,26	1,25
SOMP JP NIPNKO	JPY	22 402	991 977,59	0,57
SONY GROUP CORPORATION.	JPY	71 806	6 183 115,07	3,55
SUMCO CORPORATION	JPY	28 400	385 606,06	0,22
SUMITOMO CHEMICAL JPY50	JPY	293 900	649 196,01	0,37
SUMITOMO METAL MNG JPY50	JPY	25 000	681 612,92	0,39
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP INC	JPY	57 068	2 521 151,29	1,45
SUMITOMO MITSUI TRUST HOLDINGS	JPY	64 402	1 119 038,33	0,65
SUMITOMO REALTY & DEVELOPMENT CO LTD	JPY	15 100	406 652,26	0,23
SUZUKI MOTOR CORP	JPY	9 126	353 534,34	0,20
SYSMEX CORP	JPY	18 607	938 871,59	0,54
T&D HOLDINGS INC	JPY	45 412	653 331,19	0,37
TAISEI CORP JPY50	JPY	25 247	781 726,44	0,45
TAKEDA CHEM INDS JPY50	JPY	101 747	2 648 641,46	1,53
TDK CORP JPY50	JPY	32 334	1 394 609,43	0,80
TERUMO CORP JPY50	JPY	51 648	1 532 855,68	0,89
TIS INC	JPY	27 313	544 914,64	0,31
TOKIO MARINE HOLDINGS	JPY	74 211	1 681 658,31	0,97
TOKYO ELECTRON JPY50	JPY	27 652	4 484 269,83	2,58
TOPPAN INC	JPY	33 587	848 660,07	0,49
TOSOH CORP	JPY	27 800	321 496,56	0,18
TOTO LTD	JPY	28 659	683 288,01	0,40
TOYOTA INDUSTRIES CORP	JPY	8 200	605 521,42	0,35
TOYOTA MOTOR	JPY	91 344	1 519 432,59	0,88
TOYOTA TSUSHO CORP	JPY	20 486	1 092 877,47	0,63
UNI-CHARM CORP	JPY	35 809	1 172 221,93	0,68
USS	JPY	38 200	695 644,58	0,40
YAHOO JAPAN CORP	JPY	208 800	669 973,55	0,38
YAMAHA CORP	JPY	28 700	600 229,69	0,35
YAMAHA MOTOR CO	JPY	106 197	858 871,59	0,49
YAMATO TRANSPORT	JPY	42 196	705 960,14	0,40
YASKAWA ELETRIC CORPORATION	JPY	19 500	737 509,68	0,42
YOKOGAWA ELECTRIC CORP	JPY	34 998	604 298,96	0,34
TOTAL JAPON			165 020 618,00	94,87
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			165 020 618,00	94,87
TOTAL Actions et valeurs assimilées			165 020 618,00	94,87

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	144	1 463 232,96	0,84
TOTAL FRANCE			1 463 232,96	0,84
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 463 232,96	0,84
TOTAL Organismes de placement collectif			1 463 232,96	0,84
Titres mis en dépôt				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
TOYOTA MOTOR	JPY	450 000	7 485 381,28	4,30
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			7 485 381,28	4,30
TOTAL Titres mis en dépôt			7 485 381,28	4,30
Créances			3 366 178,94	1,94
Dettes			-3 390 444,27	-1,95
Comptes financiers			3 650,09	0,00
Actif net			173 948 617,00	100,00
Parts LBPAM ISR ACTIONS JAPON I	EUR	367,23761	10 571,33	
Parts LBPAM ISR ACTIONS JAPON GP	EUR	6,31773	122,63	
Parts LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	EUR	79 803,53182	2 093,49	
Parts LBPAM ISR ACTIONS JAPON H	EUR	111,35219	26 914,87	

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR ACTIONS JAPON (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 9695003RPOGQ9PGP5E29

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



☐ OUI



☒ NON

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 20% d’investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **G**estion durable des **R**essources
- **T**ransition **É**nergétique
- **D**éveloppement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(MSCI Japan dividendes nets réinvestis (en euro))] et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 25% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR français et note ESG GREaT³). Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

	A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 était le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible*</td></tr><tr><td>Score Great Moyen</td><td>7.07</td><td>7.04</td></tr></table> Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	7.07	7.04			
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*								
Score Great Moyen	7.07	7.04								
Indicateurs Clés de Performance	Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Indice de référence sur les indicateurs spécifiques suivants : - Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi. - Manque de diligence raisonnable : Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme. Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 est le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille</td><td>Score cible</td></tr><tr><td>Trajectoire Net Zero</td><td>64.24 %</td><td>51.85 %</td></tr><tr><td>Manque de diligence raisonnable</td><td>5 % AUM</td><td>6.24 % AUM</td></tr></table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Trajectoire Net Zero	64.24 %	51.85 %	Manque de diligence raisonnable	5 % AUM	6.24 % AUM
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Trajectoire Net Zero	64.24 %	51.85 %								
Manque de diligence raisonnable	5 % AUM	6.24 % AUM								
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 20% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.									

	A titre d'exemple, au 31/12/2024, le produit financier était investi à hauteur de 58,93% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.
--	---

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 25%⁴ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁵ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 25%⁶ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 25% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023	2022
Méthodologie	<i>Note Moyenne</i>	<i>Note Moyenne</i>
Score limite/ Score cible	6.91	7.02
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	6.95	7.07

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2023	2022
Indicateur	<i>Empreinte carbone</i>	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	<i>66.63 tCO2/M€ investi</i>	<i>51.68 tCO2/M€ investi</i>
Valeur comparable	<i>69.74 tCO2/M€ investi</i>	<i>62.12 tCO2/M€ investi</i>

Indicateur 2

	2023	2022
Indicateur	<i>Droits Humains</i>	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial</i>

	<i>des Nations Unies.</i>	<i>des Nations Unies.</i>
Produit financier	28.16 %	28.35 %
Valeur Comparable	26.03 %	27.74 %

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023	2022
Poids des investissements durables	52,83%	43,19%

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁸, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de

⁸ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;

- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁹ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique¹⁰ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

⁹ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

¹⁰ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.label-greenfin.fr/)

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹¹

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹²

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité

¹¹A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹²A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹³Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

*environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁴

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion:

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁵

¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁶ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁷;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .



Non

¹⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
TOYOTA MOTOR CORP JT JPY	Actions	Consommation Discrétionnaire	5,81%	Japon
SONY GROUP CORP JT JPY	Actions	Consommation Discrétionnaire	4,04%	Japon
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GRO JT JPY	Actions	Finance	3,65%	Japon
HITACHI LTD JT JPY	Actions	Industrie	3,55%	Japon
RECRUIT HOLDINGS CO LTD JT JPY	Actions	Industrie	3,09%	Japon
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GR JT JPY	Actions	Finance	2,62%	Japon
TOKYO ELECTRON LTD JT JPY	Actions	Technologies de l'Information	2,3%	Japon
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC JT JPY	Actions	Finance	2,04%	Japon
FAST RETAILING CO LTD JT JPY	Actions	Consommation Discrétionnaire	1,73%	Japon
TOKIO MARINE HOLDINGS INC JT JPY	Actions	Finance	1,62%	Japon
KEYENCE CORP JT JPY	Actions	Technologies de l'Information	1,62%	Japon
SOFTBANK GROUP CORP JT JPY	Actions	Services de Communication	1,46%	Japon
SOFTBANK CORP JT JPY	Actions	Services de Communication	1,43%	Japon
DAIICHI SANKYO CO LTD JT JPY	Actions	Santé	1,36%	Japon
SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD JT JPY	Actions	Matériaux	1,33%	Japon



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 99,89%.

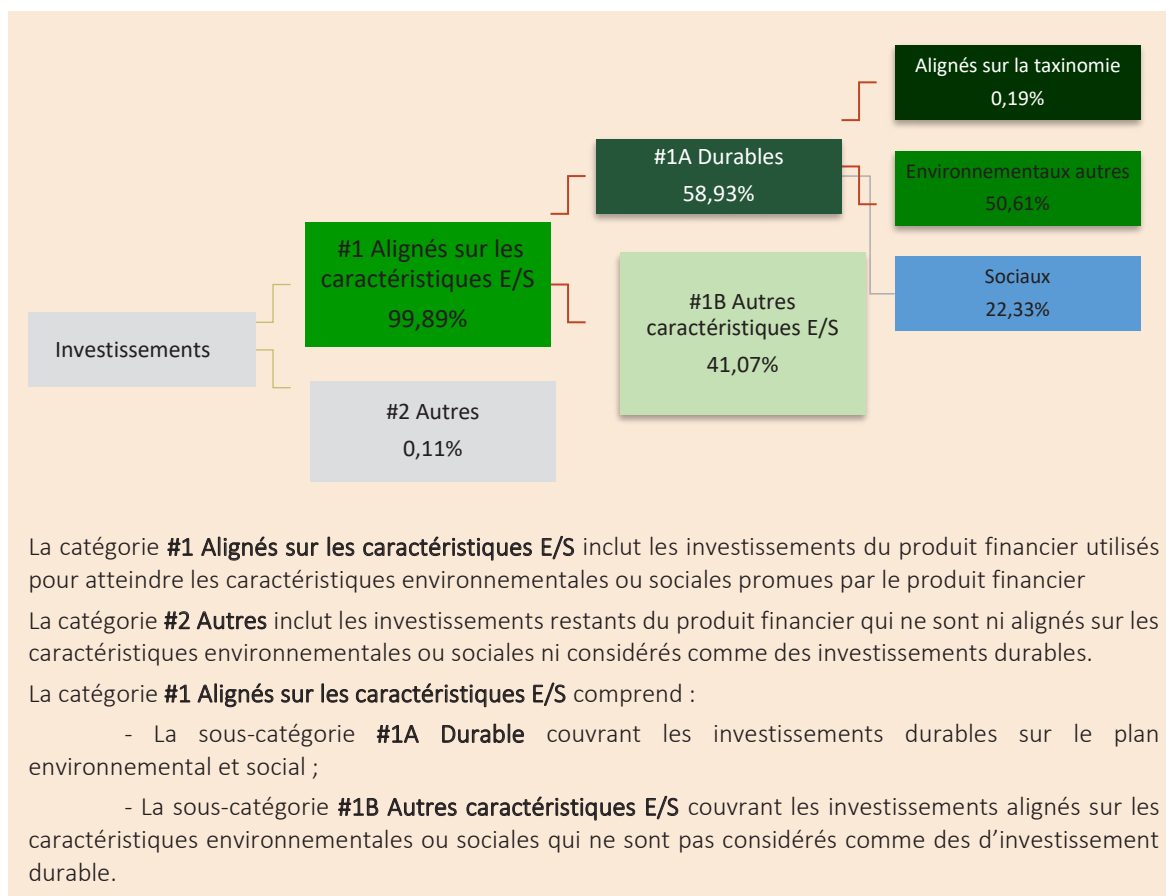
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 20% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 58,93% de son actif net au 31/12/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 50,61% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 22,33% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹⁸.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 0,19% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

¹⁸ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 98,8% de l'AuM :

Gics1	Poids
Matériaux	4,92%
Industrie	22,07%
Consommation discrétionnaire	19,29%
Biens de consommation de base	5,07%
Santé	7,6%
Finance	16,16%
Technologie de l'information	15,82%
Services de communication	5,66%
Immobilier	2,2%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 1,2% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	1,26%
Produits dérivés	-0,06%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 0% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁹ ?

● ***Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?***

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

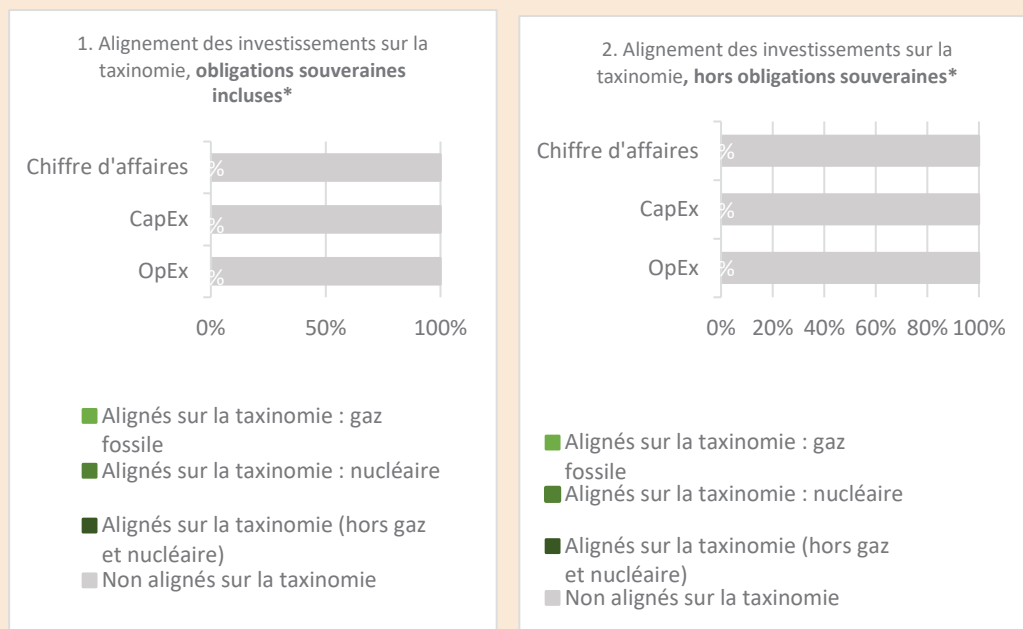
☒ Non

¹⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0% % et 0% % respectivement au 31/12/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 50,61% au 31/12/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 22,33% au 31/12/2024



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0,11% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la

liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

LBPAM ISR ACTIONS JAPON

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

LBP AM

36, quai Henri IV

75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

LBPAM ISR ACTIONS JAPON

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
LBP AM

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM ISR ACTIONS JAPON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM ISR ACTIONS JAPON constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 25 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

Olivier GALIENNE